

Géniale, la conférence

« La Conférence sur les droits de la personne était géniale, affirme un élève, Ted Gebrehiwot. C'était super et je pense que les élèves ont besoin d'entendre parler de droits de la personne. »

C'est sur cette note d'approbation enthousiaste que la Commission des droits de la personne du Manitoba a conclu sa troisième conférence annuelle des jeunes. Cent vingt élèves se sont rendus au Centre culturel franco-manitobain le 21 novembre pour se renseigner sur leurs droits en vertu du Code des droits de la personne du Manitoba.

Cette année, la Commission a offert aux élèves un choix de quatre ateliers. L'atelier Not So Trivial Pursuit, un jeu-questionnaire sur les droits de la personne, est encore une fois celui qui a remporté le plus de succès.

Même s'il était difficile de créer un atelier d'apprentissage encore plus amusant, les élèves ont eu des bonnes choses à dire au sujet des trois autres ateliers. Par exemple, après l'atelier Diversity without



Les élèves discutent des questions de droits la personne à la Conférence des jeunes 2003.

ivision, un élève de Vincent Massey a dit qu'il pensait que les personnes font de la discrimination parce qu'elles ne comprennent pas. « C'est à cause des stéréotypes. J'ai appris beaucoup de choses et je suis content d'avoir participé. » Un autre élève a fait le commentaire suivant : « Je ne savais pas que les homosexuels et les musulmans vivaient des situations aussi difficiles. » Josh Malam, un jeune homosexuel qui a terminé récemment ses études secondaires, et Mahwewash Bashir Rajput, une jeune musulmane, ont participé à l'atelier Diversity and Division en tant qu'invités spéciaux.

En haut, deux autres ateliers ont également suscité des commentaires enthousiastes. L'atelier Mia Momma, qui était offert pour la première fois cette année, portait sur les droits et les responsabilités des adolescentes enceintes et des mères adolescentes. Des adolescentes du groupe communautaire Resources for Adolescent Parents (RAP) ont animé l'atelier. Les jeunes femmes ont parlé de leur grossesse dans une série de sketches, de monologues et une période de questions.

« Je n'avais jamais pensé que les jeunes filles enceintes pouvaient être jugées comme ça », de dire Martine Tambwe, de l'école Louis Riel.

Suite à la page 2

Les droits en question Par Janet Baldwin, présidente Droits sociaux et économiques

Dans des articles précédents, j'ai fait état de notre demande au gouvernement de modifier le Code des droits de la personne pour y ajouter la « condition sociale » comme motif de protection (définie comme « des circonstances liées à un désavantage économique ou social »). Les dispositions actuelles de protection contre la discrimination contenues dans le Code ne couvrent pas de façon adéquate le traitement discriminatoire fondé sur un ensemble de caractéristiques personnelles liées à la position d'une personne dans la société. La pauvreté et le traitement inégal sont des situations souvent liées, comme le savent trop bien un grand nombre de mères célibataires, de personnes âgées ou handicapées, d'Autochtones, de membres de minorités raciales et de transgenres. L'ajout du motif de condition sociale contribuerait aussi à centrer notre attention sur la pauvreté et les sans-abri dans notre société.

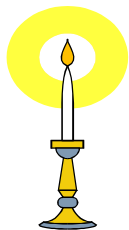
Notre gouvernement s'inquiète peut-être de la façon dont un changement de ce genre pourrait exposer ses propres programmes à des contestations fondées sur les droits de la personne. Le gouvernement reçoit déjà des plaintes fondées sur n'importe lequel des motifs de protection, y compris la « source de revenu », et la prohibition de la discrimination fondée sur la condition sociale ferait l'objet de la même disposition restrictive « sans raison valable » que tous les autres motifs de protection en vertu du Code. Le respect des décisions des législateurs en matière de politique sociale et de priorités financières s'applique également.

Le comité du Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a recommandé que les droits sociaux et économiques soient formellement intégrés dans notre législation sur les droits de la personne. À l'échelle mondiale, on remarque une tendance graduelle vers l'amélioration de la protection des droits sociaux et économiques. Or, les droits de la personne ont toujours été axés sur des droits « négatifs », c'est-à-dire des mesures de protection contre les traitements discriminatoires. La porte s'ouvre peu à peu sur les droits positifs, des droits qui pourraient forcer le gouvernement à prendre des mesures favorisant l'égalité et la dignité humaine, comme l'offre de logements à prix abordable.

Les tribunaux et les cours de justice sont en mesure d'orienter les législateurs en matière de droits économiques et sociaux, et cela joue un rôle régulateur important dans notre société. Bien que les décisions des tribunaux et des cours de justice en matière de droits sociaux et économiques puissent parfois imposer des obligations aux gouvernements, cela constitue un progrès dans une démocratie sociale qui valorise les droits de la personne.

Remise du Prix manitobain 2003 du dévouement à la cause des droits de la personne à l'occasion de la Journée des droits de l'homme

La Commission a reçu les nominations en vue du Prix manitobain du dévouement à la cause



des droits de la personne de cette année, et les lauréats recevront leur prix le 10 décembre à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme. La cérémonie de remise aura lieu pendant un déjeuner qui

se déroulera à l'hôtel Sheraton, à Winnipeg. Le prix manitobain jeunesse pour les jeunes dévoués à la cause des droits de la personne sera également présenté au cours de la cérémonie de cette année, pour la première fois.

Le Prix 2003 de dévouement récompense le travail effectué dans le domaine des droits économiques et sociaux tels que les définit le Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Gail Asper, présidente de la fondation CanWest Global, sera la conférencière d'honneur du déjeuner.

Parmi les lauréats précédents, citons feu Hersch Zentner (lauréat 2001), enseignant et activiste dans le domaine des droits de la personne, Jim Derksen (2002), fondateur du Conseil des Canadiens avec déficiences, et Phil Fontaine (co-lauréat 1990), grand chef de l'Assemblée des Premières Nations.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne est parrainé par la Commission des droits de la personne, la Commission des droits de la personne du Manitoba, l'Association d'éducation juridique communautaire et l'Association manitobaine des droits et libertés.

Pour obtenir plus de renseignements sur le déjeuner de remise des prix ou pour acheter des billets pour cet événement, veuillez communiquer avec Patricia Knipe en composant le 945-5112.

Cet atelier a vivement touché de nombreux élèves. Ils ont été particulièrement préoccupés du droit des adolescentes de continuer leurs études pendant et après leur grossesse, et des possibilités de faciliter les travaux scolaires et les rendez-vous chez le médecin.

Taking Care of Business, un atelier sur les droits au travail, est sans doute celui qui a suscité le débat le plus intense et le plus d'interaction. La discussion a tourné en grande partie autour de la question du code vestimentaire et les élèves ont discuté entre eux de ce qu'ils trouvaient juste. La question des représailles de la part des employeurs envers les employés qui portent plainte a également retenu l'attention des élèves. Comme l'a dit un élève, « l'interaction pendant cet atelier était extraordinaire. »

Jerry Woods, vice-président du Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a ouvert la conférence. Il s'est adressé aux élèves en résumant d'abord le Code, puis en leur expliquant que « les droits de la personne ne sont pas justes pour les adultes. Ils sont aussi pour les jeunes. » Il les a encouragés à s'exprimer, à poser des questions et à écouter.

À l'heure du midi, les élèves ont eu droit à un spectacle du groupe rock de Winnipeg, Steeple Chaser. Comme prévu, le groupe a eu beaucoup de succès. Les commentaires allaient de « le groupe Steeple Chaser est un bon choix » à « Steeple Chaser est super. » Les membres du groupe se sont fait un plaisir de rester après le spectacle pour parler avec les élèves et signer des autographes.

La conférence a pris fin avec le visionnement de la vidéo qui a obtenu la première place au concours de vidéo sur les droits de la personne. Le West Kildonan Collegiate a été l'école lauréate. Selon Jerry Woods, la vidéo était « intelligente et impressionnante ». La vidéo s'intitule Poverty and Justice in Winnipeg et il est possible de la visionner sur le site Web de la Commission, tout comme d'autres faits marquants de la conférence, notamment les idées des élèves sur les façons d'éliminer la discrimination dans les écoles. Visitez le site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/hrc.

Nous remercions les commanditaires de la Conférence des jeunes sur les droits de la personne du Manitoba 2003

Fédération des Métis du Manitoba
The Association of Employees
Supporting Education Services
Elliot Leven, commissaire
Sections locales 341, 681 et 7 du
Syndicat canadien des communi-
cations, de l'énergie et du papier
Ideal Electric Manufacturing
The Asper Foundation
Buffalo Credit Union
The Social Planning Council of
Winnipeg
Manitoba Hydro
Sugar Mountain
Conseil du Manitoba de la SCEP
Peace Hills Trust



Le vice-président du Conseil des commissaires, Jerry Woods, explique aux élèves que l'égalité des chances et la non-discrimination n'est pas négociable.

En vertu du **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** des Nations Unies, les droits sociaux et économiques comprennent : le droit au travail, le droit à des conditions de travail justes et favorables, le droit de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix, le droit à la sécurité sociale, le droit à un congé de maternité et à des prestations de congé de maternité, le droit à la protection contre l'exploitation économique et sociale des enfants, le droit à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et le droit à l'éducation.